



Déclaration liminaire CTL du 13 octobre 2022

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour le dernier CTL de l'ENFiP et croyez nous la CGT va largement profiter de celui-ci pour faire entendre sa voix. En effet, à la lecture des documents préparatoires que vous nous avez remis nous avons beaucoup de choses à dire mais également beaucoup d'inquiétudes sur le devenir de l'ENFiP.

Quelques mots sur l'actualité récente. Tout d'abord un grand merci à ce si généreux gouvernement d'avoir si grassement augmenté ses fonctionnaires.

La CGT demandait 10 %, on a obtenu 3,5 % de réévaluation du point d'indice.

2022, sera donc l'année record de perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires parmi les 15 qui viennent de s'écouler, on a perdu, mais moins !

Mais après tout, n'est-ce pas normal au moment où le gouvernement nous demande d'être sobre ? Plus de jet ski, mais toujours des jets privés et des thermomètres réglés sur 19°, puis 18°, pas de taxation des superprofits, mais plus d'eau chaude au robinet, ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'hygiène.

Le modèle amish n'était pas le modèle de Macron, il lui préfère le modèle retro, col roulé et damar sur le dos.

La raison est noble, il faut sauver la planète !

La vraie raison est autre : il faut faire des économies, car la libéralisation de l'énergie dénoncée et combattue par la CGT, devait rapporter ; finalement elle coûte cher, très cher aux usagers.

La guerre en Ukraine n'est qu'un prétexte, une justification, les chiffres de l'inflation de l'énergie publiés par l'INSEE le 1^{er} septembre 2022 dans son INSEE ANALYSES n°75 attestent que la flambée date de bien avant l'ouverture du conflit.

Il va falloir faire des choix : économiser de l'énergie ou aérer les salles en hiver parce que les détecteurs de CO2 s'affolent !

Avant d'aborder l'ensemble des points présents à l'ordre du jour et dans l'optique des prochaines élections professionnelles, nous souhaiterions avoir des précisions sur la modification des instances du dialogue social.

Bien que la CGT y soit fortement opposée, nous savons que les CAPL vont disparaître. Nous savons également qu'une nouvelle instance de dialogue verra le jour avec la création d'un Comité Social d'Administration.

Celui-ci reprendra à la fois les sujets qui étaient de la compétence du CTL et du CHSCT.

Or, l'ENFiP a la particularité d'être une direction multi-sites, repartis sur plusieurs départements. Actuellement, elle ne relève pas d'un seul CHSCT, mais de plusieurs.

Nous ne sommes qu'à quelques semaines des élections professionnelles, nous élaborons en ce moment même nos listes, nous ne savons toujours pas comment nous allons aborder les problèmes en matière de santé, de sécurité et de conditions de vie au travail au sein de l'ENFiP.

S'il est prévu la mise en place d'une formation spécialisée au sein du CSA pour intervenir sur ces sujets, pour la CGT, il est inepte, voire irrespectueux de penser que cette instance, qui sera forcément centralisée en région parisienne, pourra prendre en compte l'ensemble des problématiques des établissements, des services, des CIF et ACIF situés en province.

À ce jour, nous n'avons toujours pas de réponses aux questions posées lors des réunions informelles :

- Quid du financement de la FS : les stagiaires seront-ils pris en compte ?
- Quid du médecin du travail : y aura-t-il un médecin du travail coordonnateur ? Se déplacera-t-il partout en France ?
- Quid de l'ISST coordonnateur : si on imagine que ce sera celui du 93 qui aura compétence, aura-t-il aussi compétence sur les autres sites, va-t-il devoir coordonner les interventions de ses homologues provinciaux ?
- Quid de nos collègues qui sont assistant.e.s de prévention ? Y aura-t-il un assistant de prévention au niveau du siège ou chaque établissement conserve le sien ? Quand il s'agira de mettre en application le budget, qui va s'occuper des achats ? Pourra-t-on continuer de participer aux stages qui seront organisés en local, qui va coordonner le financement desdits stages ???

La formation spécialisée par direction est une aberration pour une direction telle que la nôtre, un non-sens, un mépris de santé et sécurité au travail.

La CGT demande une formation spécialisée autonome par établissement.

C'est pourquoi, lors de la réunion organisée par les RH qui portait sur les élections, nous avons posé des questions et formulé cette demande. Lors de notre dernière visio, vous nous avez répondu ne pas avoir de nouvelles du secrétariat général.

La section CGT de l'ENFiP a donc saisi la fédération CGT Finances pour obtenir des réponses auprès du ministère. Réponse des élus de la fédération des finances CGT le 10 octobre : le ministère n'a pas été saisi d'une telle demande !!!

Est-ce une surprise ? Pas vraiment à vrai dire, ce ne serait que le 3ème signe en quelques semaines du peu de considération portée par notre direction à la santé et sécurité au travail de ses personnels. Il y a d'abord eu le refus de l'audit psychologique pour les personnels de l'établissement clermontois, puis le PAP (programme annuel de prévention) de l'établissement clermontois réduit à rien. 5H30 de GT DUERP réduites à néant, si ce n'est pas du mépris, comment qualifiez-vous ceci ?

Concernant le refus de l'audit, pour justifier votre décision de ne pas laisser se dérouler celui-ci, bien que financé totalement par le CHSCT du 63, vous avez tenté le « ce ne serait pas pertinent un audit portant sur un seul établissement ». Outre le fait que nous ne savions pas la direction experte en psychologie sociale et clinique, cette même explication semble tomber à l'eau, puisqu'elle est sans effet quand il s'agit de réaliser un audit portant sur les congés des personnels CLERMONTOIS. Dans ce cas, les résultats semblent pertinents puisqu'une note est même sortie.

La sécurité, l'hygiène les conditions de vie au travail sont une priorité pour la CGT et cela doit l'être également pour l'ENFiP.

Concernant ce CTL, nous donnerons nos observations sur chacune des fiches lors de l'examen de celles-ci, mais dès à présent nous souhaitons faire part de certaines remarques.

Au sujet de la suppression du CNDFiP, la fiche concernant ce point parle non pas de disparition de ce service mais « de trajectoire d'évolution », « de projet », c'est beau.

Pourtant, lorsqu'on parle avec les collègues concernés, eux voient ni avenir ni évolution, mais simplement une mise à la porte brutale sans explication de votre part. Pourtant vous nous avez dit que lors de la réunion, il n'y avait pas eu d'observations. On a certainement eu affaire aux absents !

Ils apprennent qu'une partie de leur mission, la recherche documentaire, est en sous régime et se demandent encore comment l'ENFiP a pu tirer une telle conclusion sans qu'aucun audit n'ait été fait.

Alors que le grand remue ménage énumère un besoin important en documentation de la part des services, ils ne comprennent pas cette décision à contre temps.

Concernant la mission assurant les publications aux BOFiP et dans Nausica, ils ne comprennent pas pourquoi cette mission va être transférée au SARH : en quoi le choix de cette direction est-il plus pertinent que l'ENFiP ?

Les agents de ce service vous ont adressé en date du 5 octobre une fiche de questions, ils attendent des réponses écrites

Pour la CGT, contrairement à ce que vous dites et contrairement à l'ordre du jour que vous avez établi, il ne s'agit pas d'une réorganisation ni d'une évolution, mais d'une suppression pure et simple d'une mission qui était dévolue à l'ENFiP.

Bien évidemment, la CGT s'oppose fermement à cette fermeture brutale de service, et soutiendra, accompagnera l'ensemble des collègues concernés.

Cela est d'autant plus important, qu'au travers cette suppression, le démantèlement de l'ENFiP est en marche et malheureusement il ne fait que commencer.

Prochain service menacé : le service des concours de Lille !

Dans ce CTL, nous allons parler de la numérisation des copies pour le prochain concours d'inspecteur principal.

Dans les documents, on nous parle de sécurisation, de simplification, mais à aucun moment on ne nous parle de la suite concrète de cette numérisation.

C'est pour cela qu'avant de discuter des avantages et inconvénients de cette mesure, nous vous demandons de répondre à quelques questions qui certes ne sont pas à l'ordre du jour mais qui, nous en sommes certains, intéresseront les collègues du CCL :

- Quel est votre projet d'évolution, comme vous dites, pour ce service : nouvelles missions ou transfert, suppression comme pour le CNDFIP ?
- Dans combien de mois, d'années, allez-vous annoncer la disparition de ce service ?

Voilà les questions auxquelles il est urgent de répondre. Mais voici la réponse que nous ne voulons pas entendre « tant que je serai là, la CCL perdurera », ç'aura autant de valeur qu'un DG qui promettait la main sur le coeur au moment de la fusion « je ne toucherai pas au réseau » ou les DRFIP et DDFIP de France qui au moment du NRP ont promis de ne pas toucher aux antennes tant qu'ils seraient là... après, ils ont eu leur mutation/promotion et les antennes ont disparu avec eux !

Au travers ces deux services, nous constatons que la rhétorique mise en place est vicieuse.

D'un côté, on justifie la disparition d'un service parce qu'il n'est plus, du moins pour vous, en phase avec les besoins actuels de la DGFiP, et de l'autre côté un service qui modernise son process risque également sa fermeture.

C'est à ne plus rien comprendre : si on ne s'adapte pas on perd, mais si on s'adapte on perd également, c'est perdant-perdant. Et après l'administration s'interroge sur son manque d'attractivité.

Enfin, puisqu'on parle d'évolution, comment ne pas évoquer la digitalisation des cours dans la formation initiale des contrôleurs avec le fameux 4+1.

Là encore on nous parle encore d'une nécessité absolue de changement, d'adaptation aux nouveaux besoins des stagiaires.

Cela se fait bien évidemment à travers une démarche novatrice.

Encore une fois, c'est beau, tous les éléments de langage sont présents : valorisation, adaptation, aptitude technique, évolution pédagogique, potentialité, ingénierie pédagogique.

On a presque envie d'y croire, mais à la CGT on n'y croit pas !

Pourquoi ?

Eh bien il n'y a qu'à écouter les retours des personnes qui sont sur le terrain.

Nous n'aborderons pas le sujet des bienfaits ou non de la digitalisation dans l'apprentissage.

Nous axerons nos propos uniquement sur la digitalisation telle qu'elle est faite au sein de l'ENFiP, car c'est cela le plus important :

- comment celle-ci est organisée ?
- Pourquoi et comment est-elle mise en place ?

Comment est organisée la digitalisation au sein de l'ENFiP ?

Comme la scolarité rénovée, à savoir sans fil conducteur, sans ligne directrice structurante permettant aux équipes de terrain de savoir où elles doivent aller et comment elles peuvent faire pour y arriver.

C'est chacun pour soi, débrouillez-vous ! Les ouvriers deviennent architectes et les architectes sont aux abonnés absents.

Certaines matières sont digitalisées d'autre non, pourquoi ? comment ? on ne sait pas.

Soi-disant tous les acteurs ont été consultés pour trouver la meilleure cohérence pédagogique possible. C'est comme cela que l'on se retrouve avec 70 % du contrôle fiscal et contentieux en autonomie.

C'est ce genre de choix qui prouve que les décideurs ne connaissent non seulement pas la matière, mais ils ne connaissent pas le métier d'enseignant.

On nous explique que c'est la méthode agile qui veut ça, méthode qui apparemment n'est pas forcément bien appréhendée par l'ENFiP.

Pourquoi cette digitalisation est-elle mise en place ?

Vous avez d'abord justifié le passage à la digitalisation afin de pouvoir accueillir plus de public que l'on ne peut.

Recruter des enseignants supplémentaires, louer ponctuellement quelques salles pour répondre à l'urgence n'était pas possible ! En revanche, faire appel à des contractuels web-designers, faire appel à un cabinet privé, ça c'est possible.

Puis, vous nous avez indiqué que la digitalisation est là également pour répondre aux demandes des stagiaires et de ne pas être à la traîne par rapport aux autres écoles de la fonction publique.

Là également la CGT s'interroge.

Quels sont les stagiaires qui vous demandent des cours digitalisés ? Les stagiaires qui n'ont pas internet chez eux, qui n'ont pas d'accès VPN faute à des pare-feu dans certaines résidences ?

L'ENFiP peut-elle nous mettre à disposition une étude indiquant que les stagiaires de l'ENFiP veulent plus de cours en autonomie pour aborder leur futur métier ?

À la fin de la mise en place de la scolarité réformée, l'ENFiP n'hésitait pas, à tort pour la CGT, de se mettre en avant en indiquant qu'elle était à la pointe des écoles. Idem lors du confinement, nous n'avions pas à rougir par rapport aux autres. Et là, d'un coup, nous sommes en retard. Attention le train risque de partir sans nous et forcément ce sera à notre détriment.

Pour la CGT, cette remise en cause permanente ne peut être qu'anxiogène pour l'ensemble des équipes, adaptez-vous ou le loup vous mangera.

Mais finalement, lorsque les équipes auront digitalisé une grande partie des cours, que le flot des stagiaires en formation initiale se sera tari, que va-t-il se passer pour le personnel enseignant et administratif des écoles ?

Vous nous demanderez encore une fois de nous adapter, mais en dehors de l'ENFiP comme vous le faites pour les collègues du CNDFiP, comme vous allez le faire pour les collègues du CCL.

Donc oui monsieur le président, il est important que l'ENFiP se dote d'instance de dialogue efficace car la sécurité, les conditions de vie au travail des collègues seront les sujets d'actualité de l'ENFiP et sujets seront défendus par la CGT ENFiP.

En questions diverses, nous souhaiterions aborder les difficultés rencontrées par les collègues du CFP de Noisiel avec le gestionnaire de site : difficultés pour obtenir des badges d'accès ou des places de parking, sentiment que l'ENFiP et les stagiaires n'ont rien à faire dans les locaux.

Nous souhaiterions connaître le coût du recours à VIAADUC, étant donné qu'il se semble pas être financé par le budget de fonctionnement de l'ENFiP.